



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	9	3

**OBJET : 11-2 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - TRAITE DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UN CASINO - CASINO EDEN BEACH - DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DES JEUX /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

976-12

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie

Le 13 0 MARS 2012

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 3 0 MARS 2012

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,  
Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché principal,

  
Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 mars 2012

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Audouin RAMBAUD  
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Serge AMAR, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Carine CURTET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAoui, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

Au terme d'une procédure de délégation de service public, la S.A «Eden Beach Casino » a été autorisée à exploiter, par concession en date du 28 janvier 1997, un casino sur la Commune. Ce contrat a été modifié par le biais de trois avenants lors des séances du Conseil Municipal des 22 septembre 2000, 12 avril 2005 et 25 octobre 2010.

Dans le cadre du traité de concession qui lie le casino à la Commune, le Directeur responsable de cet établissement, a sollicité par courrier en date du 27 janvier dernier, auprès du Ministère de l'Intérieur, le renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux de hasard dans les salles du casino, la précédente autorisation arrivant à échéance le 31 mai 2012.

Selon l'article 7 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, l'avis du Conseil municipal est requis dans le cadre de la demande de renouvellement de l'autorisation de jeux.

Dans un premier temps, il est nécessaire de rappeler la teneur des deux articles du traité de concession intéressant directement la présente demande, notamment l'article 8 qui indique les jeux pouvant être pratiqués au casino, objet de la convention, à savoir :

- la boule ;
- le baccara chemin de fer – baccara à deux tableaux à banque limitée – le baccara à deux tableaux à banque ouverte ;
- la roulette ;
- le trente et quarante ;
- la roulette américaine ;
- le black jack ;
- la roulette anglaise ;
- le punto banco ;
- le jeu de poker sous toutes ses formes autorisées ;
- les machines à sous.

Cet article 8 indique également que « pourront en outre, être pratiqués dans le respect des règles applicables aux modifications des concessions ayant une incidence financière et sous réserve des autorisations ministérielles nécessaires, tous les autres jeux qui seront autorisés par la réglementation... ».

L'autorisation des jeux délivrée le 27 juillet 2007 au Casino Eden Beach par le Ministère de l'Intérieur concerne les jeux de hasard suivants :

- boule (minimum des mises : 2 €) ;
- black jack (minimum des mises : 5€) ;
- roulette anglaise (minimum des mises : 2 €) ;
- stud poker de casino (minimum des mises : 10€) ;
- texas Hold'em poker (minimum des mises : 2 €) ;
- machines à sous (nombre d'appareils : 180).

Par arrêtés en date du 4 août 2010, du 16 mai 2011 et du 27 juin 2011, le Ministère de l'Intérieur a modifié l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 27 juillet 2007. Le stud poker a été supprimé et le nombre de machines à sous autorisées a été porté à 350 appareils.

La demande présentée par le casino est la suivante :

11-2 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - TRAITE DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UN CASINO - CASINO EDEN BEACH - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DES JEUX

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

	Nombre de tables autorisées et minima autorisés	Nombre de tables installées
Black Jack	7 tables, minimum à 5 €	3 tables
Roulette anglaise	7 tables, minimum à 2 €	2 tables
Hold'em poker	6 tables, minimum à 2 €	3 tables
Boule 2000	3 cylindres, minimum à 2 €	2 cylindres
<b>Machines à sous</b>		
Nombre d'appareils autorisés	275	
Nombre d'appareils installés	160	

Les heures limites de fonctionnement des jeux sont les suivantes :

- de 21h à 04h le lendemain matin pour les jeux de table,
- de 10h à 04h le lendemain matin pour les machines à sous.

Cette demande est conforme à l'article 8 du contrat de concession.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

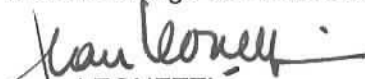
A la majorité par 43 voix **POUR** sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS)

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la demande du concessionnaire SA « Eden Beach Casino » relative au renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux de hasard.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFETE DE GRASSE

Sous-Préfecture de Grasse  
Service de la Réglementation  
Affaire suivie par Nicole Jérôme  
☎ 04 92 42 32 50  
nicole.gerome@alpes-maritimes.gouv.fr

Grasse, le 30 janvier 2012

La sous-préfète de Grasse  
à

Monsieur le Maire d'Antibes

Hôtel de Ville  
Place du Petit Puits  
06600 - ANTIBES

**Objet:** demande de renouvellement de l'autorisation de jeux présentée par le Casino de Juan-Les-Pins « Eden Beach »  
**P. J.:** 1

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, copie du courrier déposé en sous-préfecture le 27 janvier 2012, par lequel M. Numa BENHAMOU, Directeur Responsable du Casino « Eden Beach », sollicite le renouvellement de son autorisation de jeux pour l'exploitation :

- Le Black Jack,
- La Roulette anglaise,
- Le Hold'em poker,
- La Boule 2000
- Les appareils dits « machines à sous » au nombre de 275.

Je vous serais obligée de bien vouloir inviter dans les meilleurs délais possibles le conseil municipal d'Antibes à formuler son avis de principe sur cette demande, conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos.

La sous-préfète,

Dominique-Claire MALLEMANCHE

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délégation de service public - Traité de concession pour l'exploitation d'un casino - Casino Eden Beach - demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation des jeux -

Date de transmission de 30/03/2012

l'acte :

Date de réception de 30/03/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 956-12 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120323-956-12-DE

Date de décision : 23/03/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public